

# Analyse des comptes des départements en 2005

## Le budget global des départements se stabilise.

Le volume d'activité des départements connaît une croissance modérée tant en dépenses (+ 5%) qu'en recettes (+ 5,5%) contrairement à l'année 2004 qui avait été marquée par une très forte augmentation des dépenses et des recettes suite aux transferts de compétences (APA, RMI...).

Le ratio de dépenses réelles totales hors dette en euros par habitant souligne cette tendance avec une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente puisque qu'il s'établissait à 837 euros en 2004 contre 871 en 2005.

## Analyse du fonctionnement

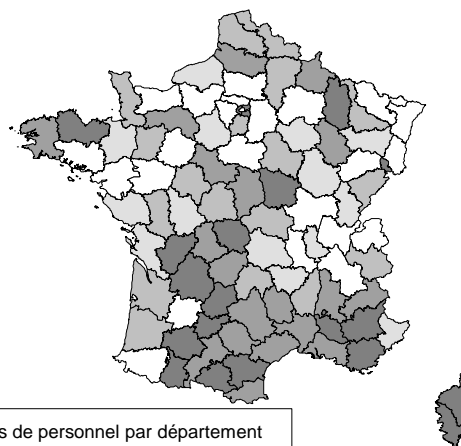
**En 2005, les charges de fonctionnement (+ 5%) comme les produits (+ 5,5%) connaissent une hausse relativement modérée par rapport à 2004.**

En 2005, les achats et charges externes connaissent une hausse contenue (+ 4,1% par rapport à l'année précédente). Avec un montant de 4 906 millions d'euros, ils constituent encore en 2005 le troisième poste de dépenses de fonctionnement des départements.

Les frais de personnel des départements, deuxième poste de dépenses, qui s'élèvent à 6,5 milliards d'euros, demeurent stables en pourcentage des dépenses de fonctionnement avec 16,7%. Cependant, l'augmentation est significative en montant (+ 6,9%). Cette hausse sensible s'explique par l'accroissement des recrutements liés aux transferts de compétences mais également par les facteurs suivants :

- la hausse de 0,4 point de la cotisation employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.
- la revalorisation en deux temps du point d'indice de la fonction publique en 2005 (+ 0,5 point au 1<sup>er</sup> février et + 0,5 point au 1<sup>er</sup> novembre).
- l'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité).

De plus, des mesures spécifiques ont été prises notamment pour augmenter les plus bas salaires (+ 5%) en plus de la revalorisation du SMIC.



Le versement des subventions et contingents constitue le premier poste de dépenses des départements pour un montant total de 26,5 milliards d'euros. Son augmentation tendancielle est néanmoins contenue (+ 5,4%) contre (+ 41,2%) en 2004. Les conseils généraux n'ont pas eu à supporter en 2005 d'importants transferts de compétences. Les crédits afférents au fonds d'aide aux jeunes (FAJ), soit 29 millions d'euros en 2005, et aux centres locaux d'information et de coordination sont désormais sous l'entière responsabilité des conseils généraux. Seuls, le fonds de solidarité pour le logement et les conventions de restauration ainsi que les crédits d'intervention dédiés à la conservation du patrimoine constituent de véritables transferts de compétences confiés aux départements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Au demeurant, les dépenses sociales semblent avoir atteint leur rythme de croisière. Le total des aides à la personne s'élèvent en 2005 à environ 11,3 milliards d'euros. Il convient de souligner la progression régulière et constante des dépenses d'APA (4 milliards en 2005 contre 3,5 milliards en 2004) ainsi que du RMI (5,8 milliards en 2005 contre 5,4 milliards en 2004 soit une augmentation de 6,9%).

Le poste **des charges financières** qui s'élève à 629 millions d'euros enregistre une forte baisse (-16,1%). Cependant, les montants en jeu sont proportionnellement nettement inférieurs aux autres postes de dépenses. Cette diminution marquée s'explique par l'utilisation de nouveaux produits bancaires (ex : emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie...) comme outil de gestion et par des renégociations de dettes.

**Les autres charges de fonctionnement** connaissent une hausse modérée (+ 2,0%) et représentent un volume financier global de 661 millions d'euros.

## Fonctionnement

en millions d'euros

	2003	2004	04/03 en %	2005	05/04 en %
<b>Charges de fonctionnement (1)</b>	<b>29 706</b>	<b>37 431</b>	<b>+26,0</b>	<b>39 291</b>	<b>+5,0</b>
Achats et charges externes	5 404	4 713	-12,8	4 906	+4,1
Frais de personnel	5 207	6 131	+17,8	6 555	+6,9
Subventions et contingents	17 835	25 189	+41,2	26 540	+5,4
Charges financières	696	750	+7,7	629	-16,1
Autres charges de fonctionnement	563	648	+15,1	661	+2,0
<b>Produits de fonctionnement (2)</b>	<b>37 767</b>	<b>45 104</b>	<b>+19,4</b>	<b>47 604</b>	<b>+5,5</b>
Impôts directs	15 063	15 750	+4,6	16 906	+7,3
Impôts indirects et autres taxes	5 974	11 776	+97,1	13 922	+18,2
Concours de l'Etat	12 624	12 906	+2,2	12 413	-3,8
- DGF	5 023	11 318	+125,3	10 841	-4,2
- Autres dotations	4 043	418	-89,7	376	-10,0
- Péréquation et compensations fiscales	3 558	1 170	-67,1	1 197	+2,3
Subventions et participations	1 949	2 167	+11,2	2 172	+0,3
Autres produits de fonctionnement	2 158	2 505	+16,1	2 191	-12,6
<b>Autofinancement (A)=(2) - (1)</b>	<b>8 061</b>	<b>7 673</b>	<b>-4,8</b>	<b>8 313</b>	<b>+8,3</b>

**Les produits de fonctionnement connaissent eux aussi une augmentation relativement mesurée.**

**Les impôts indirects et autres taxes** connaissent une hausse significative (+ 18,2%). Cette augmentation est la résultante d'un abondement exceptionnel versé en complément de la fraction de TIPP aux départements en compensation des charges induites par le RMI conformément à la loi du 18 novembre 2003. Les montants versés en 2005 s'élèvent ainsi à un peu plus de 5,3 milliards d'euros.

Conformément à l'article 72-2 de la Constitution qui dispose que « tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » ainsi qu'à la loi du 13 août 2004, le transfert de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance ( 958 millions d'euros en 2005 ) a été décidé pour compenser toutes les dépenses liées aux transferts des conventions de restauration et du FSL ainsi que le financement des SDIS en contrepartie d'une diminution de la DGF. En outre, les départements ont bénéficié des recettes du fonds de financement de l'APA créé en 2002 à hauteur de 1,3 milliard de recettes en 2005.

Le rythme des rentrées fiscales sur les droits d'enregistrement et de publicité foncière est moins soutenu que celui de l'année précédente malgré le dynamisme du marché de l'immobilier.

**Les produits de la fiscalité directe** augmentent de 7,3% en 2005 pour atteindre un montant total de 16,9 milliards d'euros. Cette progression s'explique d'abord par le dynamisme des bases + 3,7 % pour les bases de la taxe d'habitation , +3,3 % pour les bases du foncier bâti et + 2,6% pour les bases de la taxe professionnelle.

Les taux sont quasiment stables toutes impositions confondues, leur augmentation étant de l'ordre de + 1%.

La taxe professionnelle constitue 44,4% du total des impositions directes avec un montant de 7,4 milliards d'euros, la taxe sur le foncier bâti représente 30,2%, tandis que la part de la taxe d'habitation est de l'ordre de 25,1%.

**Les concours de l'État** connaissent un léger recul (- 3,8%). Leur montant s'élève en 2005 à 12,4 milliards d'euros.

Mais cette inflexion est la résultante d'un changement de périmètre. En effet, les crédits réservés à la DGF des départements ont progressé en réalité de + 3,2% en tenant compte du rebasage effectué parallèlement à l'affectation de la taxe sur les conventions d'assurance aux départements

(TSCA) et à l'abondement de la DGF des départements (+ 20 millions d'euros).

En outre, une « dotation de compensation » a été créée, regroupant les anciens contingents communaux d'aide sociale (CCAS) ainsi que la part de la DGD qui ne correspondait pas à des compensations fiscales. La part péréquation de la DGF des départements reprend l'ancienne part « potentiel fiscal » de la dotation de péréquation, ainsi que la dotation de fonctionnement minimale.

Le volume **des subventions et participations reçues** est identique à celui de l'année précédente 2 172 millions d'euros en 2005 contre 2 166 millions d'euros en 2004 soit une progression de 0,3%).

**Les autres produits de fonctionnement** diminuent fortement (- 12,6%) en 2005. A l'intérieur de ceux-ci, les produits financiers représentent 56,2 millions d'euros.

